

Toute personne apposant *son* nom lors de son inscription reconnaît avoir pris connaissance des termes de ce règlement, et l'accepte.

Toutes les parties concernées (organisateur, bénévoles, participants) s'engagent à appliquer ainsi qu'à observer les règles gouvernant les compétitions et le déroulement de l'évènement.

1. Conditions générales

Tous les participants à l'évènement s'engagent à suivre les instructions de l'organisation et des officiels désignés et les éventuelles sanctions à appliquer.

L'organisation se réserve le droit d'exclure un participant qui ne respecte pas les exigences de sécurité et de comportement.

a. Droits d'image

Les participants acceptent de céder sans conditions leurs droits d'image au club Aix Roll'n'Ride qui est libre de les exploiter pour une durée indéterminée.

En s'inscrivant, le participant donne l'autorisation au club Aix Roll'n'Ride de :

- de filmer et/ou photographier l'ensemble de ses prestations (sportives ou non) intervenant pendant le dit évènement, et
- de reproduire, d'exploiter et de diffuser quel que soit le support les contenus produits, et
- d'utiliser son image et les dits contenus produits que ce soit à titre commercial et/ou promotionnel

b. Obligations des participants

- Chaque participant a pris connaissance de ce règlement,
- Chaque participant doit être présent aux remises podiums sous peine de ne pas recevoir les primes et/ou dotations dues,
- Chaque participant doit être conscient des risques encourus par sa propre pratique et décharge l'organisateur de toutes responsabilités en cas d'accident en rapport aux éventuelles prises de risques liés à son niveau,
- Chaque participant doit avoir une pratique d'un niveau apte à participer aux compétitions,
- Chaque participant reconnaît être apte à la pratique du sport en compétition et du sport en loisir sans aucune contre-indication médicale ou autre,

c. Clauses éliminatoires

Les participants s'engagent à respecter l'organisation, les juges, les indications du speaker et les horaires. Nous rappelons que fair-play et respect sont deux valeurs incontournables sur lesquelles nous serons intransigeant.

- Chaque participant s'engage à respecter les membres de l'organisation et ceux des organismes partenaires.
 - Chaque participant s'engage à avoir un comportement décent, n'allant pas à l'encontre de la bonne conduite des compétitions, ou qui pourrait nuire à la réputation du sport et de l'organisation.
- Toute personne ne respectant pas les points évoqués ci-dessus, pourra être exclue de la compétition sans préavis.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier un coureur ou de lui interdire de prendre le départ si ce dernier enfreint les normes de sécurité ou de bonne conduite suivantes :

- Le non-respect des règlements relatifs à l'équipement,
- Le non-respect du programme publié,
- Le non-respect des zones d'accès limité ou les limites de temps de la compétition,
- Le non-respect de l'ordre de départ de la compétition,
- Nuire de façon délibérée à l'équipement, au site ou à l'environnement,
- Participer à l'épreuve (indépendamment du niveau) sous l'emprise de l'alcool ou d'autres substances illégales,
- L'interdiction de fumer dans la zone réservée aux coureurs, sur le périmètre et dans les zones sécurisées qui l'entourent,
- Agir de manière inappropriée (emploi d'obscénités, insultes, langage inapproprié, gestes obscènes),
- Tout autre comportement allant à l'encontre des intérêts de la conduite équitable de la compétition, ou qui nuit à la réputation du sport, de l'organisation et de la fédération nationale ou internationale
- notamment toutes insultes ou tout comportement irrespectueux vis-à-vis des juges, de l'organisation et des officiels peut-être sanctionné,
- Aucune agression verbale ou physique ne sera tolérée ;

L'exclusion de la compétition ou de la zone de manifestation sera immédiate. La décision de l'organisation de disqualifier un participant ou de refuser qu'il prenne le départ ne peut être contestée.

2. Inscription à la compétition

a. Conditions

L'inscription à la compétition est ouverte à toutes et à tous coûte 5€ et se fait sur site le jour J
L'inscription est soumise à la condition de la présentation d'une licence de la FFRS. A défaut, une décharge de responsabilité, à remplir sur place, sera obligatoire.
Les participants de moins de 18 ans devront fournir une autorisation parentale lors de leur inscription (modèle fourni par l'organisation sur demande),
Les inscriptions se font sous réserve de places disponibles.

Seuls les candidats ayant rempli ces conditions pourront recevoir le bracelet d'accréditation et accéder au park pour participer à la compétition.

b. Quorum d'inscriptions

L'organisation se réserve le droit de définir un nombre maximal de participants par catégorie afin d'assurer des conditions optimales de compétition et de sécurité.

c. Assurance & Responsabilité

L'organisation dispose d'une assurance en responsabilité civile.
Le participant doit veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers. Le participant est responsable lors d'accident causant des troubles à autrui (dommages corporels et matériels), il doit en assumer les coûts. En cas d'accident, les procédures de secours et d'évacuation sont gérées par les structures compétentes présentes sur le site des compétitions ou situées à proximité du lieu de l'événement dans les limites de la loi nationale régissant l'organisation de compétition sportive.

3. Compétition

a. Conditions

Le port du casque attaché est obligatoire pour tous les mineurs. Pour les majeurs, le port des protections est fortement recommandé. Il incombe aux participant(e)s et/ou leur(s) parent(s) de vérifier la conformité aux normes de leurs équipements de protection. **Les participants doivent porter en permanence le support d'identification visuelle fourni par l'organisation (bracelets) qui leur donne accès aux structures.**

Tout participant ne respectant par ces consignes d'équipements obligatoires pourra se voir disqualifier des compétitions et son inscription annulée.

b. Catégories

Afin de constituer une catégorie il faut un minimum de 3 riders. Si le nombre de participant minimum pour une catégorie n'est pas atteint, alors les participants concernés effectueront leur passage avec les participants d'une autre catégorie. Leur classement sera cependant établi selon la catégorie initiale dans laquelle ils sont inscrits.

En cas de pluie ou d'annulation de la finale, le classement de l'étape de compétition précédente (qualification, demi-finale...) sera considéré comme étant le classement final.

c. Les juges

Les juges sont sélectionnés par le club Aix Roll'n'Ride. Ils sont choisis pour leurs connaissances de la discipline jugée. Tout pratiquant s'inscrivant aux compétitions s'engage à accepter le choix des juges. Toutes personnes ayant un comportement irrespectueux envers les juges désignés lors d'une compétition peuvent se voir disqualifier de la compétition et refuser l'inscription aux futurs événements.

d. Annulation

L'association Aix Roll'n'Ride est seule juge des conditions de pratique ou d'annulation de l'épreuve. De manière générale une compétition peut être interrompue si les conditions météo ou d'autres éléments ne permettent pas d'avoir des conditions de pratique convenables et garantissant la sécurité de tous. L'organisation se réserve le droit d'annuler ou reporter la compétition si tous les aspects garants de la sécurité n'étaient pas respectés ou assemblés. En cas de modification, annulation ou interruption prématurée de la manifestation, le participant ne peut faire valoir aucun droit sur sa participation ou à une manifestation de remplacement, ni aucun droit d'indemnisation pour tout autre préjudice.